



savoir-faire ou savoir-être ? Telle est la question

Le 26 février 2021

Nous avons eu les éléments de langage et la novlangue managériale tels que transversalité, agilité, bienveillance ou encore résilience !!! Aux détours d'échanges récents avec les DRH, nous avons à présent sans aucune concertation, ni discussion la notion de SAVOIR-ÊTRE des agents. Retours sur une dérive dangereuse.

SAVOIR-ÊTRE CONTRE SAVOIR ET SAVOIR-FAIRE

Les « hard skills » englobent le savoir et le savoir-faire, et les soft skills, ce qui relève du savoir-être. **Celle approche dualiste des compétences appartient à la culture anglo-saxonne qui accorde moins d'importance aux diplômes que la culture française** notamment.

Or, dans le milieu du management et des ressources humaines, cette vision binaire est de plus en plus partagée. Elle apparaît souvent dans un discours qui tend à survaloriser les « softs skills ».

Pour simplifier, on nous raconte que pour être recruté ou garder son emploi, il n'est pas nécessaire d'avoir des tonnes de diplômes, mieux vaut avoir « bon caractère » : gentil, enthousiaste, motivé, positivement « influenceur », serviable, docile, mais aussi audacieux, bon communicant, créatif, empathique, emplis de confiance en soi ou autres critères loufoques (sic). Un nouveau robot, un mouton à 5 pattes...

On assisterait grâce au Lab même à l'émergence d'un nouveau métier dans la Collectivité: une sorte d'ambianceur d'open-space, qui créerait de la convivialité pour stimuler la productivité de l'équipe... **A quand des formations ou des cours de savoir-être...** organisés par CGT ?

SAVOIR-ÊTRE, SAVOIRS OU SAVOIR-FAIRE : DES DEFINITIONS A STABILISER

Lorsqu'on détaille les composantes d'une compétence, doit-on privilégier dans le choix du vocabulaire le terme de «savoir-être» ou celui de «savoir-faire relationnel» ?

La question peut sembler futile. Elle pointe cependant un enjeu important : la nécessité pour une formulation d'être précise, comprise et partagée. Dans sa définition la plus commune **la compétence relève de la mise en synergie d'un ensemble de «savoirs», de «savoir-faire» et de «savoir-être»**. Ce triptyque est facilement mémorisable. C'est le plus répandu.

Si les deux premiers niveaux («savoir», «savoir-faire») ne posent pas trop de problèmes d'interprétation au rédacteur d'une fiche de poste, d'un cahier des charges de formation, d'un référentiel métier ou d'un entretien d'évaluation, il est cependant difficile d'en dire autant du « savoir-être ».

Au sein de la fonction publique de l'État, le vocabulaire n'est pas stabilisé :

- le **Répertoire Ministériel des Emplois-types** ne retient pas le terme de «savoir-être». Il se focalise sur les «connaissances techniques» et les «savoir-faire» ;
- le **Répertoire Interministériel des métiers de l'État** (le RIME) privilégie quant à lui le «savoir-faire relationnel» ;
- le **Dictionnaire interministériel des compétences des métiers de l'État** consacre quant à lui sa troisième partie aux «savoir-être».
- **L'AFNOR** enfin, ne tranche pas : «*Savoir-être : terme communément employé pour définir un savoir-faire relationnel, c'est-à-dire, des comportements et attitudes attendus dans une situation donnée*»

Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie

Toulouse : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9

Bâtiment Sud – Bureau A123. - 05 61 33 57 68 – 06 75 51 87 04

Montpellier : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER - 06 08 10 24 83

Site internet CGT Conseil Régional : www.cgt-region-occitanie.com / Courriel : syndicat-cgt@laregion.fr

LE SAVOIR-ETRE N'A RIEN A FAIRE DANS LES FICHES DE POSTE DES AGENTS REGIONAUX

A l'issue de 2 ans de travail, un premier répertoire de fiches emplois et un guide d'élaboration des fiches de postes ont été adoptés par le CTP du 27 novembre 2019, avec les voix des représentants de la CGT.

Un modèle de fiche de poste figurait parmi les outils pratiques mis à disposition des services et des directions ; ce modèle est par ailleurs disponible sur l'intranet de la Région : <http://intranet-occitanie.laregion.fr/accueil/espace-rh/emploi-et-mobilite/repertoires-des-fiches-emplois/asg---fiches-emplois-des-agents/guide-pratique-des-fiches-emploi/methode-delaboration-dune-fiche.html>

Ce support doit permettre, dans un court terme, à l'ensemble des agents de disposer ENFIN d'une fiche de poste correspondant à leurs missions et plus globalement à la réalité professionnelle de leur poste.

C'est un pas important pour les agents de la Région Occitanie. Car disposer d'une **fiche de poste à jour** est d'autant plus important qu'elle est un **document indispensable pour la sincérité de l'évaluation** et la fixation des objectifs pour chaque agent.

Or, **le modèle de fiche de poste actuellement proposé par la DAPRH aux agents des services généraux ne correspond pas à celui adopté par les instances paritaires**. Outre l'apparition de nouveaux champs sur lesquels nous n'avons pas discuté collectivement comme le contexte de travail ou la définition du poste, il apparaît dans le champ des compétences **la notion de SAVOIR-ETRE, notion qui a été unanimement rejetée - par toutes les organisations syndicales - lors de la réunion du groupe de travail « fiches emplois ASG » du 12 octobre 2020.**

La CGT a saisi la Direction générale le 30 octobre et 24 novembre 2020 et le CTP le 15 décembre 2020. Aucune réponse n'a été apportée à ce jour par la Collectivité.

PROPOSITIONS DE LA CGT REGION OCCITANIE

- **le modèle de fiche de poste validé le CTP du 27 novembre 2019** est la base commune de construction des fiches de poste à la Région ; aucun autre document ne doit faire loi
- **l'ouverture du chantier de l'évaluation des agents** : pour des indicateurs objectivables !
- **la reconnaissance des technicités**, des savoirs et des savoir-faire
- **la valorisation des qualifications et des certifications**
- **la défense du statut**, du droit à la carrière, des concours et des examens professionnels
- **l'abrogation de la loi n°2019-828 de la transformation de la fonction publique du 6 août 2019**

Votre syndicat CGT

Je veux choisir mon avenir. C'est décidé, je me syndique. Je rejoins la CGT !

Nom.....Prénom.....
Adresse.....
.....
Courriel.....Téléphone.....

Bulletin à remettre au Syndicat CGT du Conseil Régional Occitanie :

Toulouse : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9

Bâtiment Sud – Bureau A123. - 05 61 33 57 68 – 06 75 51 87 04

Montpellier : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER - 06 08 10 24 83

Site internet CGT Conseil Régional : www.cgt-region-occitanie.com / Courriel : syndicat-cgt@laregion.fr